CNCD 11.11.11
UN COMBAT DE PLEINS DROITS

31 juillet 2007

Communiqué de presse :

Négociations sur la politique internationale belge : non aux rapprochements dangereux !

Les partenaires d'une éventuelle orange-bleu ont commencé à discuter aujourd'hui de l'avenir de la politique internationale belge. Or, pour le CNCD-11.11.11 la vigilance s'impose. De façon générale, le document proposé par le formateur pour les négociations reste vague quant aux engagements politiques concrets en matière de relations internationales dans une perspective solidaire.

En effet, la note du 22 juillet du formateur n'apporte aucune garantie quant à une réelle prise en compte des revendications portées par la société civile au nouveau gouvernement, et qui sont notamment reprises dans le mémorandum du CNCD-11.11.11.

Quelques remarques quant au contenu et au potentiel de cette note :

1. **Conflit de priorités à tous les niveaux !**

De toute évidence, il existe un conflit de priorités entre la volonté de défendre, dans le cadre de la politique étrangère, « *nos intérêts politiques et économiques* » d'une part et la prétention de fonder une telle politique étrangère « *sur le respect de l'homme et des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie* » d'autre part. Le CNCD-11.11.11 revendique une hiérarchisation des priorités politiques : la subordination des impératifs de droits humains fondamentaux aux intérêts économiques, sécuritaires et migratoires de l'Europe conduisant à des rapprochements systématiques qui sont préjudiciables entre :

- au niveau belge, entre les domaines politiques des Affaires étrangères, de la Coopération au Développement et de la Défense ;
- au niveau européen, entre les questions de sécurité commune du deuxième pilier et celles de développement ;
- au niveau de la politique de concentration géographique, l'orientation prioritaire vers des pays en situation de post-conflit représente un danger quant au rapprochement du militaire et de la coopération.

Pour le CNCD-11.11.11, il est impératif que la politique de coopération belge reflète une philosophie de promotion des droits économiques sociaux et culturels, sans être instrumentalisée à des fins sécuritaires, militaires, migratoires ou commerciales avec les pays partenaires en développement. Or, ce lien dangereux est établi.
Pour le CNCD-11.11.11, l'association confuse de ces différents agendas s'inscrit clairement dans une approche offensive des questions de coopération et non dans un esprit de solidarité internationale.

2. Le flou autour du 0,7 !

Plus qu'une imprécision dans la note quant à **l'objectif politique de porter l'Aide Publique au Développement à 0,7% du PNB dès 2010 . L'absence de la date butoir de 2010, ainsi que d'un engagement explicite visant à augmenter le budget de l'aide d'au moins 300 millions d'euros par an (et ce entre 2008 et 2010) dénote de la faiblesse de volonté politique. Cette lacune persiste au niveau budgétaire dans un contexte où certes les négociations sur le budget restent épineuses.** Afin que la Belgique atteigne l'objectif qu'elle s'est assigné, le CNCD-11.11.11 exige que la loi sur la coopération ne soit pas modifiée, mais respectée ! Pour ce faire, le CNCD-11.11.11 maintient ses revendications dont certaines sont par ailleurs reprises dans la note de l'informateur:

- s'abstenir de comptabiliser les allégements de dettes, les dépenses relatives aux frais d'accueil et de rapatriement des demandeurs d'asile, ainsi que les missions de maintien de la paix
- adopter un plan d'action sur l'efficacité de l'aide, conformément aux engagements de la Déclaration de Paris
- annuler les créances belges sur les pays du tiers-monde, conformément à la résolution adoptée par le Sénat en mars 2007, et réaliser un rapport parlementaire annuel sur la politique de la Belgique au sein des Institutions Financières Internationales afin d'évaluer l'impact de leurs programmes sur les pays partenaires de la coopération belge
- défendre au niveau européen et international la mise en œuvre de taxes internationales, dont une taxe sur les transactions financières, et instaurer des mécanismes novateurs de financement du développement applicables au niveau national (comme la taxe sur les billets d'avion) de manière strictement additionnelle aux engagements prévus en termes d'Aide Publique au Développement.

3. Le cas des sans papiers : exemple concret de l'incohérence politique

Enfin, le CNCD-11.11.11 note une incohérence politique dans la pratique de la coopération entre la volonté d'arriver à « *une participation accrue des immigrés séjournant dans notre pays et une coopération plus intense avec les ONG, les particuliers et les responsables d'autres initiatives en Belgiqu*e » d'une part, et la non-reconnaissance des personnes séjournant dans notre pays de droits humains et civils fondamentaux, les confinant ainsi dans l'exploitation économique et la précarité, d'autre part.

Le CNCD-11.11.11 prend note de l'insuffisance des allusions quant à l'adoption d'une politique claire et transparente pour la régularisation de milliers de personnes sans droits, alors même qu'il est question d'ouvrir de nouvelles voies de migration circulaire dans des secteurs où ces personnes sont exploitées.
Alors qu'elle avait été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire de la jeune congolaise par l'arrêt du 12 octobre 2006, pour le **maintien en détention**

et le refoulement de l'enfant qui constituent un traitement inhumain et dégradant, une atteinte à la vie familiale et une privation de liberté injustifiée, la Belgique a montré par le récent épisode de la détention d'Angelica sa persistance à gérer les questions relatives aux étrangers dans des conditions inhumaines d'une optique sécuritaire et au mépris de la Convention européenne des Droits de l'homme. En ce sens, l'ordonnance du Tribunal de Première instance de Bruxelles de ce lundi 30 juillet 2007 confirme que la détention de mineurs en centres fermés est contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.

En conclusion, « *La Force des gens* » ne peut faire l'objet d'une exploitation unilatérale au seul profit économique de la Belgique et au mépris des droits fondamentaux des êtres humains, travailleurs et citoyens à la citoyenneté refusée, qui en font partie et participent pourtant à la faire vivre.

Pour ces raisons, le CNCD-11.11.11 demande que les partis pressentis pour former le futur gouvernement cessent immédiatement les rapprochements dangereux et orientent leur note sur les questions internationales dans une perspective véritablement solidaire et effectivement respectueuse des droits.

Contacts presse : *Arnaud Zacharie, secrétaire politique du CNCD-11.11.11 ; 0495 92 35 58*
Oumou Zé, chargée de recherche au CNCD-11.11.11; 0485 27 68 93 (Migrations et Développement)
Francisco Padilla, chargé de recherche au CNCD-11.11.11 ; 0478 28 33 17 (Aide Publique au Développement)

Pour plus d'informations sur les revendications prioritaires du CNCD-11.11.11: www.cncd.be/memorandum